



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNEE 2010 - NUMERO SPECIAL N° 7 DU 30 JUIN 2010**

---



---

**DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

---

**Modification de l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2008 portant délégation de signature aux chefs de service de la police nationale**

Par arrêté préfectoral en date du 25 juin 2010

Article 1er - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 3 novembre 2008 portant délégation de signature aux chefs de service de la police nationale est modifié comme suit :

Délégation de signature est donnée en matière disciplinaire à :

- Monsieur Jean-Claude MENAULT, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur départemental de la sécurité publique du Nord ;
- Monsieur Eric BOSQUILLON, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur zonal de la police aux frontières Nord ;
- Monsieur Jean-Claude LEONARD, commissaire divisionnaire, directeur zonal des renseignements intérieurs ;
- Monsieur Christian WUILBAUT, commissaire divisionnaire, directeur interrégional de la police judiciaire ;
- Monsieur Jean-Marc FOSSAT, commissaire divisionnaire, directeur zonal de la surveillance du territoire ;
- pour les décisions de sanctions du 1<sup>er</sup> groupe (avertissement ou blâme) s'appliquant aux personnels techniques de la police nationale de catégorie C et aux adjoints de sécurité placés sous leur autorité.

Article 2 - L'article 2 de l'arrêté du 3 novembre 2008 portant délégation de signature aux chefs de service de la police nationale est modifié comme suit :

« Délégation de signature est également donnée en matière disciplinaire à Monsieur Patrick PLETS, commissaire divisionnaire, directeur zonal des C.R.S. Nord dans le cadre de décisions relatives aux sanctions du 1<sup>er</sup> groupe (avertissement ou blâme) s'appliquant aux personnels techniques de la police nationale de catégorie C ainsi qu'aux adjoints de sécurité placés sous son autorité. »

Article 3 - Monsieur le Préfet délégué pour la sécurité et la défense et les chefs des services de police concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord

# TABLE DES MATIERES

## DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Modification de l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2008 portant délégation de signature aux chefs de service de la police nationale .....	1
---	---

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)  
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

**Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord**